



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 8 février 2023

Presse – Actualités

- [Sanctions contre la Russie : après le brut, les produits pétroliers voient leur prix plafonné – Le Moci](#)
- [Réforme des retraites : les régimes spéciaux au menu des députés – La Tribune](#)
- [Nouveau record du déficit commercial de la France sur les biens, 164 milliards d'euros en 2022 – Le Figaro](#)
- [Les échanges commerciaux de la France avec la Russie se réduisent progressivement à la portion congrue – Le Figaro](#)
- [Femmes, jeunes... Le portrait-robot des personnes surendettées en 2022 – L'Express](#)
- [Subventions américaines : Le Maire à Washington pour discuter du projet qui inquiète l'Europe - SudOuest](#)
- [France : plus de 80% des entreprises prévoient de ne pas investir en 2023 – La Tribune](#)
- [Le calendrier du report de l'âge légal de départ à la retraite pour les fonctionnaires – Acteurs Publics](#)

ARTICLES DE PRESSE

Sanctions contre la Russie : après le brut, les produits pétroliers voient leur prix plafonné – Le Moci



© istock

L'Union européenne, les membres du G7 et l'Australie ont convenu de cours maximum pour les produits raffinés russes dimanche 5 février, jour de l'entrée en vigueur du deuxième volet des sanctions interdisant leur importation.

Bruxelles et ses partenaires ont tranché. Ce sera **100 dollars (USD) par baril de carburant** (diesel, kérosène, gazole) et **45 USD celui de produits comme le mazout et le naphta**, utilisé dans la pétrochimie. La Russie ne pourra pas vendre ces produits pétroliers raffinés à des prix supérieurs.

En décembre dernier, le plafonnement du baril de brut avait été fixé à 60 USD (alors que son cours était de 65 USD). Les pays signataires **ne peuvent plus ni transporter ni assurer ces produits raffinés s'ils dépassent les prix fixés**. Ce plafonnement comprend **une période de liquidation de 55 jours** pour les produits pétroliers russes transportés par voie maritime, à condition qu'ils aient été chargés avant le 5 février et qu'ils arrivent à destination avant le 1^{er} avril 2023.

« Cette décision frappera encore plus durement les revenus de la Russie et réduira sa capacité à mener la guerre en Ukraine, estime un communiqué de la Commission

européenne. *Elle contribuera également à stabiliser les marchés mondiaux de l'énergie, ce qui profitera à tous les pays du monde.* » Même si les importations de gazole russe ont fortement baissé depuis le début du conflit en Ukraine, elles représentent toujours **un quart des achats de ce carburant en Europe.**

L'embargo européen sur le brut coûterait 160 M EUR par jour à Moscou

Selon la présidente de la Commission européenne **Ursula von der Leyen**, le premier volet de l'embargo sur le pétrole russe coûterait environ **160 M EUR par jour** à Moscou. Le ministre des Finances russe a annoncé le 18 janvier que les revenus pétroliers de la Russie avaient diminué de 38,1 Md USD en seulement un mois. Ils alimentent le fonds souverain normalement destiné à payer les retraites, mais qui permet en fait de combler le déficit public lié au financement de la guerre en Ukraine. Reste à savoir si ces plafonnements pèseront suffisamment sur le budget russe pour peser sur le cours de la guerre. Et à connaître l'ampleur des **détournements** des sanctions opérés par la Russie. Selon **Viktor Katona**, analyste chez Kpler cité par *Le Monde*, les ports de la Méditerranée permettent de transférer les produits pétroliers d'un navire à l'autre et de dissimuler leur origine. « *Le Maroc, par exemple, achète du diesel russe qu'il mélange à des produits locaux pour leur faire passer sans encombre les douanes européennes* », explique cet expert au quotidien du soir.

Toujours dans la perspective d'assécher le financement de la guerre par la Russie, la Commission a annoncé un **dixième train de sanctions** d'ici au 24 février prochain, un an après le début du conflit.

Sophie Creusillet

Réforme des retraites : les régimes spéciaux au menu des députés – La Tribune

La bataille sur la réforme des retraites reprend de plus belle mercredi avec, au menu, à l'Assemblée nationale, au lendemain d'une mobilisation moins suivie, les régimes spéciaux. Et alors que l'exécutif reste intransigeant sur le report de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans, le mouvement social pourrait se durcir.



Les députés vont se pencher sur la fin progressive des principaux régimes spéciaux (RATP, industries électriques et gazières, Banque de France...) (Crédits : Reuters)

Ce mercredi, au menu de la réforme des retraites à l'Assemblée nationale, un plat du jour qui s'annonce difficile à digérer pour certains. Il faut finir le travail commencé mardi soir sur qui n'a pas pu se terminer en raison du nombre d'amendements à examiner.

Les députés vont ainsi de nouveau se pencher sur la fin progressive des principaux régimes spéciaux (RATP, industries électriques et gazières, Banque de France...). Seuls ceux des marins-pêcheurs, de l'Opéra de Paris, et de la Comédie-Française sont épargnés dans le projet de loi du gouvernement.

Le communiste Sébastien Jumel a déjà donné le ton mardi : « *on a compris que vous n'aimiez pas les cheminots, et que vous méprisiez les électriciens gazières* » a-t-il lancé au gouvernement depuis l'Hémicycle.

Les syndicats ne se découragent pas après une journée d'action moins mobilisatrice

Ce débat survient au lendemain d'une journée de mobilisation qui a réuni 757.000 manifestants en France selon le ministère de l'Intérieur et près de deux millions selon la CGT et l'intersyndicale. La journée a été moins suivie que les deux premières : le 31 janvier, les autorités avaient annoncé 1,27 million de participants, les organisations syndicales plus de 2,5.

« *Le bilan de la semaine, on le fera samedi soir* », a temporisé Simon Duteil (Solidaires). « *Le débat parlementaire, c'est jusqu'à fin mars (...)* On ne va pas cramer toutes nos cartouches maintenant », a renchéri le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger.

Le leader de la CGT Philippe Martinez a appelé à des grèves « *plus dures, plus massives, plus nombreuses* », « *si le gouvernement persiste à ne pas écouter* ». « Il

faudra d'autres manifs mais pour nous, c'est clair, la suite ce sera la grève reconductible, autour du 8 mars », a abondé Simon Duteil.

L'intersyndicale se projette déjà sur la prochaine journée d'action, appelant « à manifester encore plus massivement le samedi 11 février ». « Le gouvernement doit retirer son projet sans attendre la fin du processus parlementaire », a-t-elle intimé mardi soir dans un communiqué.

De nouvelles perturbations à prévoir ce mercredi

En attendant, de nouvelles perturbations sont à prévoir mercredi sur les réseaux TGV, TER, Transilien et Intercités, deux syndicats cheminots - la CGT-Cheminots et SUD-Rail - ayant encore appelé à cesser le travail.

Soucieuses de ne pas rendre leur action impopulaire, les fédérations syndicales n'ont en revanche pas appelé à la grève samedi, premier jour de vacances pour la zone B et mi-temps de celles de la zone A.

De son côté, l'exécutif tente toujours d'arracher un compromis avec la droite, dont les voix sont cruciales pour éviter de recourir à l'article 49.3 de la Constitution (adoption d'un texte sans vote).

Après les concessions accordées sur les petites pensions, puis les carrières longues, le ministre du Travail Olivier Dussopt a évoqué sur RMC un bilan d'étape au Parlement avant la présidentielle de 2027. Il s'est dit sur LCI toujours optimiste sur le fait de construire une majorité.

L'exécutif reste intransigeant sur les 64 ans. « Le système est déficitaire structurellement », a répété le ministre du Travail, interrogé lors des questions au gouvernement à l'Assemblée. « On ne peut pas gouverner très longtemps contre son propre pays », a averti Olivier Faure (PS) alors que la popularité d'Emmanuel Macron et d'Elisabeth Borne accuse une nouvelle baisse dans les sondages.

(Avec AFP)

* * *

Nouveau record du déficit commercial de la France sur les biens, 164 milliards d'euros en 2022 – Le Figaro

En cause notamment, les prix de l'énergie à l'importation. En revanche, un excédent record a été dégagé par les services.

Le déficit commercial de la France sur les biens s'est envolé à un record historique de 164 milliards d'euros en 2022, lesté par l'envolée des cours de l'énergie, a annoncé

mardi le ministère du Commerce extérieur. Le déficit sur les biens a pratiquement doublé par rapport au précédent record de 84,7 milliards d'euros atteint en 2021, principalement en raison d'une multiplication par plus de deux des prix de l'énergie à l'importation, a précisé le ministère au cours d'une conférence de presse.

En revanche, un excédent record a été dégagé par les services. *«On est malheureusement dans la continuité des années précédentes»*, a commenté le ministre du Commerce extérieur Olivier Becht au cours d'une conférence de presse, reconnaissant *«un déficit extrêmement important»* sur les biens, tout en se réjouissant de l'excédent record des services. La France est en déficit chronique depuis vingt ans, le dernier excédent commercial français sur les biens remontant à 2002 selon les chiffres de l'Insee.

Le ministre a toutefois mis en avant le coût de la facture énergétique sur fond d'envolée des prix liés à la guerre en Ukraine et de perturbations sur le parc nucléaire français ayant contraint la France à importer de l'électricité. Ces prix de l'énergie à l'importation ont été multipliés par 2,1 par rapport à l'année précédente. *«Sans surprise cela impacte à peu près de la même manière notre balance des biens»*, a souligné Olivier Becht. Rien que sur le gaz, les prix à l'importation se sont alourdis de 248% à 59 milliards d'euros, contribuant à faire plus que doubler la facture de l'énergie l'an dernier à 115 milliards d'euros.

Outre la flambée des cours des matières premières, dont l'énergie mais aussi les métaux et l'agroalimentaire, le gouvernement met en cause la dépréciation de l'euro par rapport au dollar l'an dernier et les tensions sur les chaînes d'approvisionnement pour justifier les mauvais chiffres de 2022. Parmi les secteurs dynamiques figurent l'automobile, dont les exportations ont retrouvé quasiment leur niveau de 2019, l'aéronautique et le spatial, les parfums et cosmétiques, et les produits agricoles.

Concernant les services, la France a enregistré un excédent record de 50 milliards d'euros après 36 milliards l'année précédente, profitant d'une nette reprise du tourisme et d'une très bonne tenue du transport maritime. La balance des revenus (dont services financiers) a aussi été excédentaire (de 31 milliards d'euros). La balance des biens, des services et des revenus affiche un solde courant déficitaire après un excédent l'an dernier.

* * *

Les échanges commerciaux de la France avec la Russie se réduisent progressivement à la portion congrue – Le Figaro

La facture énergétique a considérablement augmenté en 2022.

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, les échanges français avec la Russie ont, bien sûr, considérablement évolué. À partir du 24 février 2022 à la suite des sanctions prises par la Commission européenne, les exportations françaises vers le pays ont été divisées par deux, et sont restées globalement à ce niveau depuis. Par exemple, la

France n'a plus exporté d'avion, de pièce d'avion et d'équipement aéronautique à partir de cette date, *«ce qui se traduit par une chute de 84 % des exportations aéronautiques vers ce pays par rapport à 2021»*, notent les Douanes dans le bilan annuel du commerce extérieur, publié ce mardi matin.

Les importations, en revanche, ont sensiblement augmenté en valeur. Un constat de prime abord contre-intuitif, alors que les relations commerciales avec ce pays se sont brutalement refroidies et que les volumes d'importations ont diminué. Cela s'explique en réalité par *«l'effet prix»* des produits énergétiques russes : la facture s'est élevée à 17,6 milliards en 2022, après 11 milliards, soit un bond de 60%. *«Le déficit énergétique avec la Russie s'est réduit au second semestre 2022 du fait de la chute des approvisionnements français en hydrocarbures naturels»*, soulignent les Douanes.

À partir de l'automne, en effet, le coût des importations depuis la Russie se met à diminuer. Du fait, d'abord, de la baisse du prix des matières premières, et de l'arrêt du fonctionnement de Nord Stream 1 fin septembre. L'Europe a ensuite instauré en décembre des embargos dont celui sur le pétrole brut russe. La France a *«substitué une partie de ses importations de gaz naturel gazeux russe par du GNL provenant des États-Unis, et dans une moindre mesure de Russie et du Qatar, ainsi que par des importations de gaz naturel gazeux de Norvège»*, notent les Douanes.

Sanctions pas levées

Le poids de la Russie dans les approvisionnements de la France demeure, au global, modéré en 2022 (2,6 % de nos importations totales de biens). Mais il progresse légèrement par rapport à 2021 (+2,2 %) en raison, donc, de la forte hausse des prix de l'énergie. Le déficit bilatéral avec la Russie s'est, lui, fortement creusé, passant de 6,4 milliards en 2021 à 16,7 milliards en 2022. Selon Sylvain Bersinger, économiste chez Asterès, *«il est probable que les importations françaises depuis la Russie diminueront dans les mois (et probablement les années) à venir du fait de l'embargo décidé début février sur les produits pétroliers raffinés russes (après l'embargo sur le brut en décembre). Et les exportations françaises vers la Russie ne devraient pas rebondir en 2023 puisque les sanctions commerciales ne seront vraisemblablement pas levées à court terme »*.

* * *

Femmes, jeunes... Le portrait-robot des personnes surendettées en 2022 – L'Express

Selon les données dévoilées par la Banque de France, les femmes et les personnes isolées restent surreprésentées dans ces dossiers.

L'inflation au cours de l'année 2022 laissait craindre le pire. Finalement, elle n'aura pas gonflé les rangs des personnes surendettées. En 2022, 113 000 dossiers de surendettement ont été déposés à la Banque de France, soit une baisse de 7 % par rapport à 2021. C'est également moins qu'en 2019. Depuis le pic de 2014, le nombre de dossiers de surendettement a été divisé par deux. Pour rappel, une personne est dite surendettée quand elle ne peut plus faire face à ses dettes. La notion de bonne foi est prise en compte pour apprécier la situation. Reste à savoir qui sont les ménages surendettés ?

Les données de la Banque de France, publiées ce lundi 6 février, donnent quelques éléments de réponse. Sans surprise, les femmes et les personnes "isolées" sont toujours surreprésentées dans les dossiers de surendettement. "Les personnes surendettées sont souvent des adultes isolés ou des femmes, surtout quand elles sont cheffes de famille monoparentale", indique la Banque de France dans son communiqué. Les femmes représentent ainsi 55 % des débiteurs et codébiteurs, contre 50 % dans l'ensemble de la population française. En particulier, les femmes seules avec enfant(s) représentent près de 20 % des dossiers mais moins de 10 % de l'ensemble des ménages.

Les hommes ne sont toutefois pas épargnés, puisque 28 % des ménages surendettés sont des hommes vivants seuls (16 % dans la population française). À noter qu'un ménage surendetté sur cinq est une famille monoparentale, soit deux fois plus que dans la population générale. Les données de la Banque de France nous informent également de la situation sociale des personnes concernées. Par ailleurs, 61 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 15 % pour l'ensemble de la population française. Sur le plan national, le niveau de vie mensuel médian est de 1 881 euros ; celui des ménages surendettés est de 1 084 euros. Et concernant leur profession ? Un quart de ses personnes sont au chômage. Les employés, les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle sont surreprésentés par rapport à leur part dans la population française.

Les personnes endettées souvent plus jeunes

Et 88 % sont locataires ou hébergés à titre gratuit, "plus du double que dans la population française", selon la Banque de France. "Chez les ménages surendettés, les prestations familiales, allocations logement – prime d'activité comprise – et les minima sociaux comptent pour un quart des revenus (6 % des revenus pour les ménages français)", souligne le dossier de la Banque de France. Pour compléter le portrait-robot d'une personne endettée, reste à savoir quel âge ont-elles en moyenne ? Contrairement aux idées reçues, les seniors ne sont pas les plus concernés. Les deux tiers des individus endettés ont entre 25 à 64 ans. Seulement 13 % ont 65 ans et plus.

Concernant leur niveau d'endettement, il n'a rien de dérisoire : le montant médian atteint 18 024 euros. Des dettes qui proviennent de leurs difficultés à honorer leurs crédits immobiliers, à rembourser leurs crédits à la consommation ou à régler leurs charges courantes (loyers, dettes fiscales, dettes d'énergie ou de téléphonie...) Il existe des disparités entre les régions. Parmi les plus touchées, les Hauts-de-France (Eure, Pas-de-Calais, Somme, Aisne), la Haute-Normandie (Eure, Seine-Maritime), le Centre (Creuse, Indre, Cher, Allier, Nièvre, Saône-et-Loire) ou encore certaines parties du Grand-Est. Au total, quatorze départements français recensent plus de 280 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus.

"Sur les profils de personnes, il n'y a pas d'évolution notable en 2022", a expliqué en conférence de presse Hélène Arveiller, directrice adjointe des particuliers de l'institution. En 2022, la part des crédits immobiliers dans l'endettement des ménages surendettés a toutefois diminué par rapport à l'année précédente, au profit des charges courantes que sont les factures et les loyers. La part des crédits à la consommation est stable, 38 % du total de l'endettement. Au total, on compte 4,3 milliards d'endettement global. A noter que 27 % de l'endettement global est effacé, soit 1,3 milliard d'euros. "Le reste de l'endettement est rééchelonné et les intérêts sont réduits", poursuit la Banque de France. Quatre dossiers sur cinq sont concernés par des arriérés de charges courantes.

Dans chaque département, une commission est chargée d'examiner les dossiers déposés par les personnes qui souhaitent accéder à la procédure de traitement du surendettement. La commission vérifie que ces personnes répondent aux critères pour bénéficier de la procédure, puis recherche les solutions les plus adaptées. La Banque de France assure le secrétariat des commissions depuis l'origine de la procédure, en 1990. " La moitié des ménages surendettés ne dispose d'aucune capacité de remboursement pour

faire face à leurs dettes. Les accidents de la vie tels que perte d'emploi ou séparation aggravent souvent des situations budgétaires déjà fragiles", estime la Banque de France.

* * *

Subventions américaines : Le Maire à Washington pour discuter du projet qui inquiète l'Europe - SudOuest



« Le plus important, c'est que nous coopérons entre alliés pour qu'il y ait de la transparence sur le montant des subventions et des crédits d'impôts qui seront accordés », a expliqué le ministre français. © Crédit photo :

JULIEN DE ROSA/AFP

L'« Inflation Reduction Act » (IRA), qui prévoit 370 milliards de dollars d'investissements en faveur de la lutte contre le changement climatique, fait craindre à l'Europe des délocalisations vers les États-Unis

Les subventions pour l'industrie verte « Made in America » du plan climat de Joe Biden inquiètent l'Europe, et les ministres de l'Économie français et allemand tenteront, mardi à Washington, de convaincre les États-Unis de mieux coopérer avec leur partenaire d'Outre-Atlantique. Le ministre français de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, et son homologue allemand, Robert Habeck, vont ainsi plaider pour une concurrence « équitable », lors de cette journée dans la capitale des États-Unis.

Le but principal : obtenir de la « transparence » de la part de leur allié quant aux subventions accordées dans le cadre de l'« Inflation Reduction Act »

(IRA), qui prévoit 370 milliards de dollars d'investissements en faveur de la lutte contre le changement climatique, notamment pour les fabricants américains de batteries de voitures électriques ou de panneaux solaires. L'Union européenne s'inquiète pour son industrie, craignant des délocalisations industrielles vers les États-Unis.

« Nouvelles solutions »

« Le plus important, c'est que nous coopérons entre alliés pour qu'il y ait de la transparence sur le montant des subventions et des crédits d'impôts qui seront accordés », a ainsi expliqué le ministre français. « La Commission européenne a proposé la mise en œuvre de matching clauses, clauses d'alignement sur le montant des aides américaines. [...] Encore faut-il que nous sachions quel est le montant de ces aides », avait-il ajouté. C'est en effet la Commission européenne qui mène les négociations avec Washington, et préparera sa réponse à l'occasion d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement les 9 et 10 février.

Mais « étant les ministres de terrain responsables des industries, nous voulons apporter notre expertise », a précisé le ministre allemand, lundi à des journalistes à Washington. « Nous pouvons contribuer à trouver de nouvelles solutions », a ajouté Robert Habeck, saluant cependant « un grand succès » dans le fait « que le gouvernement américain ait finalement décidé de faire quelque chose contre le réchauffement climatique ».

« Engagement continu et soutenu »

Au cours de la journée marathon de mardi, les deux ministres rencontreront le conseiller économique de la Maison Blanche, Brian Deese, et le conseiller adjoint à la sécurité nationale, Mike Pyle, s'entretiendront avec la secrétaire au Commerce, Gina Raimondo, puis avec leur homologue américaine, la secrétaire au Trésor Janet Yellen. Une conférence de presse conjointe sera ensuite organisée, avant leur dernier entretien de la journée, avec le sénateur démocrate Joe Manchin, qui a joué un rôle décisif dans le renforcement des conditions d'attribution des subventions en échange de son vote en faveur de l'IRA.

Washington assure vouloir travailler avec Bruxelles. Mais se montre ferme quant au bien-fondé de sa législation. « Cette réunion s'inscrit dans le cadre de notre engagement continu et soutenu avec nos homologues européens sur des questions d'intérêt mutuel », a indiqué un responsable du département au Trésor. Les États-Unis sont « impatients de travailler avec (leurs) alliés européens pour accélérer les investissements dans les technologies vertes », et « se sont engagés à s'associer à leurs homologues en Europe et dans le monde pour construire des chaînes d'approvisionnement résilientes en énergie propre », a-t-il assuré.

« Développer ensemble »

La secrétaire américaine au Trésor « a souligné le besoin de stimuler le développement et le déploiement technologique des deux côtés de l'Atlantique pour accélérer la transition vers l'énergie verte et accomplir nos objectifs climatiques collectifs » lors d'un appel concernant l'IRA lundi avec la commissaire européenne à la Concurrence Margrethe Vestager, selon un communiqué du département au Trésor.

Autre requête des Européens envers les États-Unis : « Une approche coopérative sur les investissements les plus stratégiques dans des domaines aussi sensibles que les semi-conducteurs », avait précisé Bruno Le Maire. « Le défi n'est pas de se voler des marchés très compétitifs, le défi est que nous arrivions à développer ensemble, États-Unis et Europe, une industrie verte performante, compétitive et la plus innovante de la planète », a-t-il ajouté.

* * *

France : plus de 80% des entreprises prévoient de ne pas investir en 2023 – La Tribune

Plus de la moitié des entreprises en France (52%) subissent de plein fouet les effets de la hausse du coût de l'énergie selon la 77e vague de consultation des entrepreneurs réalisée par OpinionWay, pour CCI France, La Tribune et LCI. Résultat, une très vaste majorité d'entreprises ont prévu de ne pas investir cette année.



Dans le bâtiment, l'investissement pourrait fortement pâtir de l'explosion des prix de l'énergie et des matériaux. (Crédits : Reuters)

L'horizon est encore bien sombre pour de nombreuses entreprises. Entre le prolongement de la guerre en Ukraine, la crise énergétique et l'inflation, l'économie tricolore peine à sortir de sa torpeur.

La croissance du PIB a fait du surplace au dernier trimestre 2022 à 0,1% et les perspectives de 2023 sont loin d'être optimistes. Le FMI table, dans ses dernières prévisions dévoilées ce mardi 31 janvier, sur 0,7% de croissance en 2023 après 2,6% en 2022. L'examen des chiffres trimestriels de 2022 indique que l'activité a été beaucoup moins dynamique que l'acquis de croissance, largement hérité du rebond post-Covid de l'année 2021.

Dans ce contexte morose, les dirigeants peinent à se projeter pour investir. D'après la dernière Grande consultation des entrepreneurs (GCE) réalisée par OpinionWay pour CCI France, *La Tribune* et LCI, **81% des dirigeants interrogés affirment qu'ils ne vont pas investir en 2023**. À l'inverse, 17% ont répondu qu'ils étaient prêts à s'engager dans des investissements. Enfin, 2% ne savent pas.

La construction dans le rouge, l'industrie évite le pire

Sans surprise, la **construction** confrontée à de vastes difficultés (prix des matériaux, approvisionnement, recrutements) apparaît en bas de tableau, avec seulement 1 répondant sur 10 qui envisage d'investir. Dans le **commerce et les services**, ils ne sont que 2 sur 10.

Paradoxalement, l'**industrie** est le secteur qui a le plus prévu d'investir au cours des prochains mois (3 sur 10) alors qu'elle connaît de profondes turbulences depuis la pandémie. Et l'année 2023 promet d'être encore très compliquée pour le *Made in France*.

Parmi les entreprises qui ont prévu d'investir, 40% envisagent une enveloppe plus importante qu'en 2022. 50% projettent un montant d'investissement comparable. Enfin, 8% tablent sur des investissements en baisse par rapport à l'année dernière.

Modernisation et développement de nouveaux produits

Sur l'ensemble des thèmes proposés dans le questionnaire de l'institut de sondages, la modernisation de l'outil de production est plébiscité par 40% des répondants. Viennent ensuite le développement des nouveaux produits (21%) et la diversification (16%).

À l'opposé, le développement à l'international (4%), l'achat de matériels (4%) ou la relocalisation (4%) sont relégués en bas de classement. La transition écologique, pourtant indispensable pour relever les défis du réchauffement climatique, risque également de passer à la trappe. Seulement, 4% des dirigeants qui ont prévu d'investir, souhaitent orienter leurs dépenses dans ce domaine. Autant dire que la transition risque de prendre un sérieux retard.

Un moral toujours en berne

Cette accumulation de crises continue de plomber le moral des entrepreneurs. L'indicateur qui mesure la confiance des chefs d'entreprise à l'égard de l'économie stagne à niveau très bas depuis décembre (68 en janvier contre 67 en décembre). Depuis un an, l'indice n'a toujours pas retrouvé sa moyenne de long terme (100).

Et cette morosité concerne aussi bien les petites entreprises de moins de 10 salariés que les plus grandes. La perspective d'un prolongement du conflit en Ukraine et d'une croissance en berne en 2023 risquent de saper une nouvelle fois le moral des entrepreneurs.

() Méthode : étude réalisée auprès d'un échantillon de 618 dirigeants d'entreprise. L'échantillon a été interrogé par téléphone du 11 au 18 janvier 2023. La représentativité de l'échantillon a été assurée par un redressement selon le secteur d'activité et la taille, après stratification par région d'implantation.*

Grégoire Normand

* * *

Le calendrier du report de l'âge légal de départ à la retraite pour les fonctionnaires – Acteurs Publics

Alors que l'Assemblée nationale commence à examiner le projet de loi de réforme des retraites, l'administration vient de publier le calendrier de montée en charge du recul de l'âge légal de départ pour les fonctionnaires. Qu'ils soient sédentaires, actifs ou superactifs.

Le gouvernement Borne n'a cessé de le répéter : par mesure d'équité, les mesures d'âge du projet de réforme des retraites s'appliqueront à tous les travailleurs français, incluant donc les fonctionnaires. Mais quand et comment ces derniers seront-ils concernés par le recul de l'âge légal de départ à la retraite et par l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation ? Dans une [foire aux questions](#) publiée le 2 février, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient de donner des détails sur la montée en charge de ces deux mesures.

Si la réforme venait à être adoptée par le Parlement, l'âge d'ouverture des droits à la retraite sera progressivement relevé, à raison de 3 mois par année, à compter du 1^{er} septembre de cette année, pour atteindre la cible de 64 ans pour les fonctionnaires sédentaires (contre 62 ans actuellement). La première génération qui se verra appliquer cet âge de 64 ans sera celle née en 1968.

L'âge légal de départ à la retraite sera également relevé pour les fonctionnaires des catégories actives, qui bénéficient actuellement d'un départ anticipé à la retraite : à 57 ans pour les catégories actives (sapeurs-pompiers, égoutiers, infirmiers...) et à 52 ans pour les superactifs (policiers, surveillants pénitentiaires...). Cet âge légal sera donc également progressivement augmenté pour atteindre 59 ans pour les "actifs" à partir de la génération 1973 et 54 ans pour les "superactifs" à partir de la génération 1978.

Quant à la durée de cotisation nécessaire pour partir à la retraite à taux plein, le calendrier d'atteinte de l'objectif de 43 années (172 trimestres) va être également accéléré à raison de 3 mois par an pour l'ensemble des fonctionnaires. En 2030, la

cible de 172 trimestres serait ainsi applicable à partir de la génération 1965 pour les fonctionnaires sédentaires alors qu'elle devait initialement être atteinte à partir de la génération 1973. Pour les fonctionnaires actifs, elle sera atteinte à partir de la génération 1970 (contre 1976 initialement) et à partir de la génération 1975 pour les "superactifs" (contre 1981 initialement).

Calendrier de montée en charge de l'âge légal de départ à la retraite (pour les fonctionnaires sédentaires) :

Génération	Âge d'ouverture des droits actuel	Âge d'ouverture des droits après réforme
1961 (\leq 31/08)	62 ans	62 ans
1961 (> 31/08)	62 ans	62 ans et 3 mois
1962	62 ans	62 ans et 6 mois
1963	62 ans	62 ans et 9 mois
1964	62 ans	63 ans
1965	62 ans	63 ans et 3 mois
1966	62 ans	63 ans et 6 mois
1967	62 ans	63 ans et 9 mois
1968	62 ans	64 ans
1969	62 ans	64 ans

1970	62 ans	64 ans
1971	62 ans	64 ans
1972	62 ans	64 ans
1973	62 ans	64 ans

Calendrier de montée en charge de l'âge légal de départ à la retraite (pour les fonctionnaires actifs) :

Génération	Âge d'ouverture des droits actuel	Âge d'ouverture des droits après réforme
1966 (≤ 31/08)	57 ans	57 ans
1966 (> 31/08)	57 ans	57 ans et 3 mois
1967	57 ans	57 ans et 6 mois
1968	57 ans	57 ans et 9 mois
1969	57 ans	58 ans
1970	57 ans	58 ans et 3 mois
1971	57 ans	58 ans et 6 mois
1972	57 ans	58 ans et 9 mois
1973	57 ans	59 ans

1974	57 ans	59 ans
1975	57 ans	59 ans
1976	57 ans	59 ans

Calendrier de montée en charge de l'âge légal de départ à la retraite (pour les fonctionnaires super-actifs) :

Génération	Âge d'ouverture des droits actuel	Âge d'ouverture des droits après réforme
1971 (\leq 31/08)	52 ans	52 ans
1971 ($>$ 31/08)	52 ans	52 ans et 3 mois
1972	52 ans	52 ans et 6 mois
1973	52 ans	52 ans et 9 mois
1974	52 ans	53 ans
1975	52 ans	53 ans et 3 mois
1976	52 ans	53 ans et 6 mois
1977	52 ans	53 ans et 9 mois
1978	52 ans	54 ans
1979	52 ans	54 ans

1980	52 ans	54 ans
1981	52 ans	54 ans

PAR BASTIEN SCORDIA

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

Pour adhérer à notre syndicat il suffit de [télécharger le bulletin d'adhésion](#) sur notre site, le remplir et le renvoyer accompagné du paiement correspondant.